



Fédération Nationale des Anciens d'outre-mer et Anciens Combattants des Troupes de marine

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 25 DÉCEMBRE 1929
Affiliée à la Fédération Maginot Groupement N°200

N°123-2014

Rueil-Malmaison le 8 octobre 2014

MM. les présidents d'amicale ou d'association,
MM. les administrateurs de la FNAOM et du CNT,

Depuis bientôt une année, l'Amicale Bourbon et les anciens des TDM de la Réunion, sous la présidence de M. Savignan, et leur équipe opérationnelle conduite par M. Alix Perianin, travaillent à l'organisation d'un congrès dans leur département d'outre-mer en 2015, en liaison avec la Fédération.

Malheureusement, deux sondages, réalisés en juillet et confirmés en septembre-octobre, ne permettent de compter que sur une soixantaine de congressistes et d'accompagnants non-Réunionnais, alors que j'avais fixé le seuil de rentabilité de l'opération à 100-120 participants venant de métropole et des Antilles.

Dans ces conditions et alors qu'il fallait verser des arrhes pour engager fermement la Fédération dans les opérations de transport et d'hôtellerie, je suis au regret de devoir annuler ce congrès outre-mer en 2015. J'en profite néanmoins pour remercier vivement M. Perianin et son comité d'organisation qui ont travaillé avec foi et dévouement à cette préparation.

En conséquence, j'ai chargé le LCL Hocquet, secrétaire général, d'étudier dès maintenant la possibilité d'organiser, à des dates à déterminer, un congrès à Toulon ou à Fréjus, pour bénéficier des commodités offertes par ces sites : maison de l'IGESA, lieux de mémoire des Troupes Coloniales, capacités touristiques. Dans cet esprit, contact sera pris avec les amicales du Var.

Schématiquement, et sous réserve de confirmation par le prochain conseil fédéral qui se tiendra le 23 octobre, le déroulement pourrait être le suivant :

- J1 : accueil,
- J2 : réunions préparatoires et assemblée générale,
- J3 : cérémonie(s) et tourisme de mémoire,
- J4 : journée touristique et dîner de fin de congrès,
- J5 : fin du congrès.

Dès que les modalités seront arrêtées, vous en serez avisés par courrier électronique ou papier et par le site internet de la Fédération. Le programme, le bulletin d'inscription et les conditions de paiement figureront dans L'AOB 403 qui paraîtra fin décembre prochain.

Je vous demande d'informer rapidement vos adhérents et adhérentes de ces changements ; incitez-les à s'inscrire nombreux, le moment venu, à cette manifestation de cohésion des anciens des Troupes de marine pour marquer le 100^e anniversaire de l'arrivée des troupes d'outre-mer engagées dans la Grande Guerre à partir de 1915.

Avec mes sentiments dévoués.

Le général (2S) Armel Le Port
Président